

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
25 septembre 2023

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027 - (N° 530)

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT** N ° CF184

présenté par  
Mme Sas, Mme Arrighi, M. Thierry, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain,  
M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Lafferrière, Mme Laernoës, M. Lucas,  
Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sebaihi,  
M. Taché et Mme Taillé-Polian  
à l'amendement n° CF175 du Gouvernement

-----  
**ARTICLE 12**

I. – Rédiger ainsi la treizième ligne du tableau de l'alinéa 6 :

|                                                       |      |      |      |      |      |
|-------------------------------------------------------|------|------|------|------|------|
| Écologie,<br>développement<br>et mobilité<br>durables | 36,6 | 35,7 | 24,1 | 28,4 | 28,6 |
|-------------------------------------------------------|------|------|------|------|------|

II. – Rédiger ainsi la quinzième ligne du même tableau :

|                                                          |      |      |      |      |      |
|----------------------------------------------------------|------|------|------|------|------|
| hors P345 et<br>indemnité<br>exceptionnelle<br>carburant | 14,9 | 14,0 | 18,6 | 18,6 | 18,7 |
|----------------------------------------------------------|------|------|------|------|------|

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement vient préciser l'amendement CF175 du Gouvernement déposé à peine une heure avant l'examen du texte en commission, à l'encontre de tout principe démocratique et à l'encontre du bon déroulement de la discussion parlementaire.

Ce sous-amendement vise à augmenter le plafond des crédits alloués à la mission écologie, mobilité et développement durable, et notamment à son programme 203 « Infrastructures et services de transports » de plus de 4 milliards d'euros, en 2024 et 2025.

Le train est un mode de transport écologique et efficace, mais il reste hors de portée pour un grand nombre de nos concitoyens, et ce en raison d'un manque de financement certain, en atteste notre dernier rapport, coécrit avec Mme Arrighi, sur ce sujet : des investissements très insuffisants dans le domaine ferroviaire, un plan vélo certes amélioré mais encore trop faible, l'absence de financements massifs pour le développement du fret fluvial et ferroviaire, et l'oubli de la promotion de la marche à pied. Ainsi, cet amendement propose de programmer pour les prochaines années des ressources adéquates et indispensables pour non seulement permettre la régénération et la modernisation de notre réseau ferré structurant mais aussi pour favoriser le développement de notre réseau ferroviaire en France, notamment avec la création des RER métropolitains dans 13 métropoles.

Cette suggestion est issue de notre programme de transition écologique chiffré et échelonné dans le temps, en conformité avec les objectifs que la France s'est fixés. De ce fait, nous rattachons notre plan rail à des moyens financiers concrets, car sans eux, il serait impossible de suivre la progression de nos objectifs ou de garantir leur réalisation. En effet, définir des objectifs sans des ressources financières chiffrées rendrait la loi, qui fixe ces objectifs, stérile.

C'est pourquoi nous pensons que pour une planification de grande envergure, il est primordial de prévoir les financements à allouer chaque année jusqu'en 2030 pour des secteurs aussi cruciaux et incontournables que le réseau ferroviaire français.